

RÉUNION D'INFORMATION CERTIFICATION CAFFA et CAFIPEMF Session 2022

Mercredi 06 septembre 2021
18h à 19h

Modalités d'inscription à la certification Session 2022

- Période d'inscription en ligne

- Du 15 au 30 septembre 2021

<https://formulaire.valere.ac-lyon.fr/examens-et-concours/caffa/>

<https://formulaire.valere.ac-lyon.fr/examens-et-concours/cafipemf/>

Attention : l'inscription aux épreuves d'admission n'est pas automatique

- Contact DEC 6

- dec6@ac-lyon.fr
- Nathalie Peyroche : nathalie.peyroche1@ac-lyon.fr

- Sur le site académique

- Examens et concours – certifications des 1er et 2nd degrés
- <http://www.ac-lyon.fr/cid96225/certifications-des-1er-2nd-degrees.html>

La formation académique

Sur le site Dfie

Formation => certifications

<https://www.ac-lyon.fr/preparations-aux-concours-et-certifications-121831>

Contact DFIE

emmanuel.rieu@ac-lyon.fr

audrey.paillard@ac-lyon.fr

SOMMAIRE

Le métier de formateur et formatrice du 1er et 2nd degré

Le cadre institutionnel des certifications CAFFA et CAFIPEMF

Les modalités d'inscription et le calendrier des épreuves

Les modalités d'inscription à la formation

La formation académique

Le master MEEF - Pratiques et Ingénierie de la Formation

Le métier de formateur et formatrice du 1^{er} et 2nd degré

Evolution du métier

La modernisation des métiers de l'éducation nationale (13 novembre 2014) a fixé l'évolution du métier de formateurs des premier et second degrés selon le cadre suivant :

- Clarifier les missions des Professeurs des Écoles Maîtres Formateurs (PEMF)
 - en distinguant les activités de formation (formation initiale et formation continue), le tutorat des fonctionnaires stagiaires, l'accompagnement d'étudiants stagiaires
 - un allègement d' $\frac{1}{4}$ du service et d'une indemnité spécifique
- Créer pour le second degré, une nouvelle fonction de Professeur Formateur Académique (PFA)
 - pour assurer des formations, notamment dans le cadre des INSPE, et animer le réseau des tuteurs et tutrices
 - un allègement de service variant de 3 à 6 heures et d'une indemnité spécifique
- Développer les compétences des formateurs et formatrices des premier et second degrés
 - l'accès aux masters de formation et la participation aux équipes de recherche des INSPE sont favorisés

Le métier de formateur et formatrice du 1^{er} et 2nd degré

Evolution du métier

Mieux reconnaître le métier de formateur et formatrice à travers une certification renouvelée ainsi qu'une valorisation de ses compétences

- un référentiel de compétences professionnelles des métiers de la formation de l'éducation nationale
- une prise en compte de l'expérience dans les évolutions professionnelles des enseignants

Créer des postes et revaloriser le régime indemnitaire

- l'indemnité de fonctions des PEMF est portée à 1 250 €.
- la création du statut de PFA s'accompagne d'une indemnité spécifique de 834 €

Intégrer les formateurs et formatrices dans les équipes pluriprofessionnelles des INSPé (masters MEEF)

Références

Modernisation des métiers : http://cache.media.education.gouv.fr/file/11_Novembre/20/0/DP-Modernisation-des-metiers-de-l-education-nationale_366200.pdf

Référentiel de compétences du formateur :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/30/30/3/perso4093_annexe1_452303.pdf

Le métier de formateur et formatrice du 1^{er} et 2nd degré

Les missions

La circulaire n° 2016-148 du 18 octobre 2016 précise les missions des formateurs des premier et second degrés.

- Les missions : formation initiale et formation continue
- Les modalités d'exercice des missions des maîtres formateurs et des formateurs académiques
- Frais de déplacement

Référence : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=107464

Les textes de référence

- [Arrêté du 4 mai 2021](#) fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur.
- [Circulaire du 19 mai 2021](#) parue au bulletin officiel n°21 du 27 mai 2021.
- [Annexe 1](#) : référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et d'éducation.
- [Annexe 2](#) : grilles d'évaluation des compétences du candidat.

Le cadre institutionnel des certifications

Les textes de référence

CAFIPEMF

- Circulaire n° 2015-109 du 21-7-2015 : (BO n°30 du 23 juillet 2015)
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91551
- Organisation du CAFIPEMF : Arrêté du 20-7-2015 - J.O. du 22-7-2015
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91547

CAFFA

- Circulaire n° 2015-110 du 21-7-2015 : (BO n°30 du 23 juillet 2015)
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91546
- http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91546
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91547

Le cadre institutionnel des certifications

Les conditions d'inscription à la certification

CAFIPEMF

- cinq années de services en qualité d'instituteur ou professeur des écoles titulaire ou non titulaire, apprécié au 31 décembre de l'année de la session 31/12/22 pour cette session (circulaire n° 2015-109 du 21 juillet 2015 + ref 2021)
- Sont retenus les services d'enseignement effectivement rémunérés

CAFFA

- cinq années de services accomplis en qualité de professeur ou conseiller principal d'éducation titulaire ou non titulaire (circulaire n° 2015-110 du 21 juillet 2015)
- Sont retenus les services effectivement rémunérés

Le cadre institutionnel des certifications

Les épreuves d'admissibilité

Un dossier

- Le rapport d'activité :
 - 5 pages maximum, hors annexes
 - Charte graphique académique (voir DEC)
- Derniers rapports d'inspection

Un entretien avec le jury

- Exposé : 15 min
- Entretien : 30 min

Le cadre institutionnel des certifications

Les épreuves d'admission

Une épreuve de pratique professionnelle suivie d'un entretien en lien avec l'option pour le CAFIPEMF

Une analyse de séance OU l'animation d'une action de formation

- Elle se déroule en présence de deux examinateurs qualifiés, adjoints au jury (un IEN et un formateur de l'INSPE)
- Durée : de 60 à 90 min + 30 min d'entretien

Un mémoire professionnel et sa soutenance devant le jury (IEN, CPC/CPD, PEMF, IA-IPR)

- Un mémoire professionnel
 - Entre 20 et 30 pages, hors annexes

Sujet choisi par le candidat portant sur une problématique d'accompagnement ou de formation

- Charte graphique académique (voir DEC)
- Une soutenance
 - Présentation : 15 min
 - Entretien : 30 min

Calendrier des épreuves - Session 2022

En attente des dates de la DEC

Calendrier provisoire des épreuves - Session 2022

	Admissibilité CAFFA	Admission CAFFA - CAFIPEMF	
2 et 9 juin 2021		1 ^{er} temps de formation Admissibles 2021 <small>CERTIFICATION FORMATEURS - ADMISSION</small>	DFIE
6 et 9 septembre 2021	Réunion d'information commune CAFFA / CAFIPEMF		DFIE / DEC / DSDEN
	Publication au BIR sur l'inscription et l'organisation du CAFFA et du CAFIPEMF		DEC
Du 15 au 30 septembre 2021	Période d'inscription en ligne au CAFFA et CAFIPEMF		DEC
Vendredi 1 ^{er} octobre 2021	Transmission des fichiers d'inscriptions DEC à la DFIE		DEC
20 octobre 2021 14h – 17h	Devenir formateur (DFIE)	Méthodologie du mémoire (INSPE)	DFIE INSPE
En attente de la date	Réunion du jury plénier		
17 novembre 2021 14h – 17h	Constitution du rapport d'activité (INSPE)	Analyse de situations professionnelles	INSPE DFIE
24 novembre 2021 14h – 17h	Formation à l'entretien d'admissibilité	Animation de séances de formation	DFIE
1 ^{er} décembre 2021 14h – 17h		Le rôle et la posture du formateur	DFIE
19 janvier 2022 14h – 17h		Finalisation et soutenance du mémoire (INSPE)	INSPE
du mercredi 8 décembre 2021 au vendredi 11 mars 2022		Épreuves d'admission : épreuves de pratique professionnelle	DEC et DSDEN
Vendredi 10 décembre 2021	Remise des rapports d'activité : – CAFIPEMF : DSDEN – CAFFA : rectorat		DEC
Du mardi 14 décembre 2020 au lundi 24 janvier 2022	Lecture des rapports d'activité		DEC

Calendrier provisoire des épreuves - Session 2022

	Admissibilité CAFFA	Admission CAFFA - CAFIPEMF	
Du mardi 25 janvier 2022 au mercredi 26 janvier 2022 (1 candidat / heure – 3 le matin - 4 l'après-midi)	Épreuves d'admissibilité : (15' exposé + 30' entretien) Prévoir 15' supplémentaire entre chaque candidat		DEC
Lundi 07 mars 2022		Dates de remise des mémoires d'admission + Retour des tableaux d'organisation de soutenance CAFIPEMF	DEC
Du mercredi 09 mars au vendredi 1^{er} avril 2022		Lecture des mémoires d'admission	DEC
		Épreuves d'admission CAFIPEMF : soutenance du mémoire (15' exposé + 30' entretien)	DEC
		Jury académique d'admission CAFIPEMF	DEC
Lundi 4 et mardi 5 avril 2022		Épreuves d'admission CAFFA : soutenance du mémoire (15' exposé + 30' entretien) + Jury académique d'admission CAFFA	DEC

Modalités d'inscription à la formation de préparation Session 2022

Vendredi 1er octobre 2021

Transmission par la DEC6 au pôle DFIE de la liste des personnels inscrits à la certification

Lundi 04 octobre 2021

Communication par le pôle DFIE des modalités d'inscription sur l'application GAIA aux personnels inscrits à la certification

Inscription individuelle et obligatoire sur GAIA jusqu'au 08 octobre 2021

La formation académique

Les principes

- **Une formation commune inter-degrés**
 - Stagiaires
 - Binôme de formateurs et formatrices
- **Une formation adaptée aux formats des épreuves**
- **Une formation modulaire DFIE / INSPE**

La formation académique

Module 1 : la préparation à l'admissibilité CAFFA

3 séances de 3 heures

Date	Module
Mercredi 20 octobre 2021 14h – 17h	Devenir formateur
Mercredi 17 novembre 2021 14h – 17h	Constitution du rapport d'activité (INSPE)
Mercredi 08 décembre 2021 14h – 17h	Entretien d'admissibilité

La formation académique

Module 2 : la préparation à l'admission CAFFA et CAFIPEMF

6 séances de 3 heures

Date	Module
Mercredi 02 et 09 juin 2021 14h – 17h	Méthodologie du mémoire (1) (INSPE)
Mercredi 20 octobre 2021 14h – 17h	Méthodologie du mémoire (2) (INSPE)
Mercredi 17 novembre 2021 14h – 17h	Analyse de situations professionnelles
Mercredi 24 novembre 2021 14h – 17h	Animation de séances de formation
Mercredi 1 ^{er} décembre 2021 14h – 17h	Rôles et postures du formateur
Mercredi 19 janvier 2022 14h – 17h	Finalisation et soutenance du mémoire (INSPE)

Le master MEEF

Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

Mention 4 : Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF)

Parcours : Métiers de la Formation et de l'Encadrement des Adultes (MFEA)
- INSPE de l'académie de Lyon -

Objectifs

Développer des connaissances et compétences relatives aux concepts et méthodes de l'analyse de l'activité professionnelle en éducation et en formation

Développer des compétences professionnelles en ingénierie de la formation.

Organisation

Un master 2 en deux ans : un semestre par an

Coût de la formation

243€ pour l'année universitaire 2019-2020

Conditions d'accès

Master 1 ou, en l'absence de M1, possibilité d'accès au Master2 par VAPP (Validation des Acquis Professionnels et Personnels)

Le master MEEF Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

Calendrier de la formation

- entre début octobre et fin mai
- les mercredis après-midi, entre 14h et 20h
- durant la première ou la deuxième semaine des vacances scolaires de l'académie de Lyon (Toussaint, Hiver et Printemps)

Plus de renseignements :

<https://inspe.univ-lyon1.fr/formation/candidatures-master-meef-pratiques-et-ingenierie-de-la-formation-meef-pif-1042769.kjsp?RH=136628806248>

Contact scolarité INSPé

DURRENMATH CHANTAL (chantal.durrenmath@univ-lyon1.fr)

0472073020